

sous le nom de Saint-Maxime-de-Scott, dans le dit comté ; pour prendre effet le 1er juillet prochain (1895).

GEDEON OUMET,
Surintendant.

Québec, 5 novembre 1894.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par un ordre en conseil en date du 6 novembre courant (1894) de détacher de la municipalité scolaire de Saint-Césaire, dans le comté de Rouville, pour les annexer à celle de Saint-Michel-de-Rougemont, dans le même comté, les lots numéros 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 495, 596 et 597, du cadastre de la paroisse de Saint-Césaire, et ce, pour les fins scolaires.

Cette annexion ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain (1895).—*Gazette officielle*, 10 novembre dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, en date du 13 novembre courant (1894), de nommer MM. Louis Beauchamp et Ferdinand Pépin, fils de Joseph, commissaires d'écoles pour la municipalité de la Rivière-des-Prairies, comté d'Hochelega, en remplacement de MM. Avila Pépin et Joseph Brocher, dont le terme d'office est expiré.—*Gazette officielle*, 17 novembre dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par un ordre en conseil en date du 9 novembre courant (1894), d'ériger le canton Otis, dans le comté de Chicoutimi, en municipalité scolaire, sous le nom de Saint-Félix-de-Otis.

Cette érection ne devant prendre effet que le premier de juillet prochain (1895).—*Gazette officielle*, 17 novembre dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par un ordre en conseil en date du 9 novembre courant (1894), d'annexer à la municipalité scolaire du canton Bourget, comté de Chicoutimi, la partie ouest du canton Simard, ne faisant pas actuellement partie de la municipalité de Sainte Anne, comprenant le No 27, du 2e rang du canton Simard, dans le même comté, et tout le territoire à l'ouest jusqu'à la ligne entre les cantons Simard et Bourget.

Cette annexion devant prendre effet le 1er juillet prochain (1895).—*Gazette officielle*, 17 novembre dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, en date du 16 novembre courant (1894),

de nommer M. Alexandre N. Ouimet, commissaire d'écoles pour la municipalité de Saint-Romuald-de-Farnham, comté de Missisquoi, en remplacement de M. Ferdinand F. Tarte, absent.—*Gazette officielle*, 24 novembre dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Détacher de la municipalité de l'Île-Coffin, comté de Gaspé, les lots Nos 37, 38, 39, 40, 41, 42, 44 et 45, et les annexer, pour les fins scolaires, à la municipalité de la "Grosse-Île," dans le même comté.

Cette annexion ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain (1895).—*Gazette officielle*, 24 novembre dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, en date du 21 novembre dernier (1894), de nommer M. W. Henry Walsh, syndic d'écoles pour la municipalité de Bryson, comté de Pontiac, en remplacement de M. Frédéric C. Derzouche, absent.—*Gazette officielle*, 1er décembre courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par un ordre en conseil en date du 26 novembre dernier (1894), de détacher de la municipalité scolaire de la paroisse de Saint-Tite, dans le comté de Champlain, pour les annexer à celle du village de Saint-Tite, les lots du cadastre de la paroisse de Saint-Tite, depuis et y compris le numéro 311 jusqu'à et y compris le numéro 330, pour les fins scolaires.

Cette annexion ne devant prendre effet que le premier de juillet prochain (1895).—*Gazette officielle*, 1er décembre courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, le 1er décembre courant (1894), de faire les nominations suivantes, savoir :

Le révérend M. L.-H. Lavoie, commissaire d'écoles pour la municipalité de Sainte Félicité, comté de Matane, en remplacement du révérend M. A. Prémont.

MM. Antoine Pigeon et Ferdinand Longpré, commissaires d'écoles pour la municipalité de la Côte-Saint-Léonard, comté d'Hochelega.

MM. Damien Rodier et Hubert Bienvenu, commissaires d'écoles de Sainte-Cécile-de-Milton, comté de Shefford, en remplacement de MM. Alphonse Lasnier et Isaïe Flibotte.

M. Timothée Adam, syndic d'écoles pour la municipalité de Saint-André, comté de Bagot, en remplacement du révérend L.-C. Wurtele.—*Gazette officielle*, 7 décembre courant.